

reconnues coupables d'une deuxième infraction se verraient imposer une amende maximale de 250 000 \$; quant aux personnes qui commettraient une troisième infraction, l'amende maximale devrait être de 1 000 000 \$.

Les témoins qu'a entendus le Comité ont confirmé que, dans les cas extrêmes de violations répétées de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, un système d'amendes sévères a effectivement forcé les délinquants à se plier à la loi. Le Parti libéral reconnaît que les peines maximales risquent de ne pas être imposées souvent, mais nous estimons qu'un tel système envoie un signal clair au sujet du sérieux avec lequel seront prises en considération les infractions concernant l'équité en matière d'emploi.

## CONCLUSION

Justice sociale et équité, voilà deux principes qui doivent toujours avoir préséance dans l'esprit de ceux qui rédigent les lois à l'intention des Canadiens. Nous cherchons dans les lois, non seulement un moyen de protection, mais aussi la confirmation que nos valeurs seront respectées. Telle est la doctrine qui a toujours guidé l'élaboration des politiques au sein du Parti libéral, et c'est particulièrement le cas en ce qui a trait à l'équité en matière d'emploi.

Nous ne répéterons jamais assez que, pour qu'une loi sur l'équité en matière d'emploi soit efficace, elle doit s'appliquer au plus grand nombre de particuliers et d'entreprises possible. Une telle loi doit renfermer des objectifs obligatoires, des calendriers d'application précis ainsi que des sanctions importantes en cas de non-respect. Malheureusement, la loi actuelle exclut plus de personnes qu'elle n'en inclut.

Nous tenons profondément à ce que le ou la ministre qui devra répondre au rapport du Comité le fasse non pas dans un esprit partisan, mais dans un esprit de neutralité lui permettant d'améliorer la situation de l'emploi des Canadiens défavorisés. S'il ferme encore les yeux sur les lacunes de la loi et qu'il se plie aux exigences politiques, le gouvernement viendra imposer aux membres des groupes désignés trois autres années d'injustice en matière d'emploi à cause d'une loi qui n'est pas assez équitable.